

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille neuf ;

Le 28 Septembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/09/2009

PRESENTS : M. Mmes TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – BENABEN – FOURNY – KAIL – ROBERT – FASOLA – YACOUB – BEUCHE -LACROIX

ABSENT REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU

ABSENTS EXCUSES : Mme DE LA ROCCA – M. AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

**INDEMNITE  
GARDIENNAGE  
DES  
EGLISES  
COMMUNALES**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux barèmes applicables en la matière :

- Pour un gardien résidant dans la localité ou se trouve l'édifice du culte : 468.15 €
- Pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église a des périodes rapprochées : 118.02 €.

Le Conseil Municipal après délibération attribue l'indemnité au taux plafond indiqué au prêtre affecté à l'église du Broc soit 118.02 € pour l'année 2009.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

**LE MAIRE,  
Emile TORNATORE**



Et ce par : - Voix pour : 13  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 02/10/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 02/10/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication